

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 5 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le 5 juillet à 18h30, le Conseil de la Communauté de Communes Cœur de Nacre, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Aubert à Saint-Aubin-sur-mer, en séance publique retransmise en direct sur le site Facebook de Cœur de Nacre, sous la Présidence de M. Thierry LEFORT.

Etaient présents :

Mmes CARPENTIER Mireille, PHILIPPEAUX Anne-Marie, PITEL Emmanuelle, ROOS Isabelle, DUNY Muriel, REIJASSE Delphine, SIMON Cindy, FRUGERE Carole, CRÉNEL Claudie, VIVIEN Danièle (suppléante) MACKOWIAK Elise.

MM. LEFORT Thierry, GAUQUELIN Yves, DUPONT-FEDERICI Thomas, GUILLOUARD Jean-Luc, LENEZ Alain, SAGET Thierry, LERMINE Patrick, PAILLETTE Jean-Pierre, TRACOL Raphaël, GUINGOUAIN Jean-Luc, CHANU Philippe, BOSSARD Claude,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mme, ROUSSEAU Isabelle (pouvoir à REIJASSE Delphine), DEULEY Fabienne (pouvoir à Muriel DUNY), MM. DELAHAYE Nicolas (pouvoir à LEFORT Thierry), DUBOIS Patrick (pouvoir à PAILLETTE Jean-Pierre), BERTY Alexandre (pouvoir à LEFORT Thierry), DUBUISSON Bernard (pouvoir à MACKOWIAK Elise).

Absents excusés et non représentés :

MM. LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme, GUERIN Daniel.

Mme MACKOWIAK Elise a été élue secrétaire.

M. BERTY, Maire de Saint-Aubin-sur-mer et Vice-Président de Cœur de Nacre ne pouvant assister à la réunion salue les membres du Conseil communautaire en visio-conférence et se montre heureux d'accueillir le Conseil communautaire.

M. LEFORT ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour. Il félicite préalablement Carole FRUGERE, Maire-adjointe de Luc-sur-mer et Conseillère communautaire, élue conseillère départementale du canton.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 MAI 2021

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire réuni le 19 mai 2021.

→ **Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**
- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 19 mai 2021.

M. PAILLETTE revient sur les tarifs du centre culturel *C³Le Cube* adoptés par le Conseil communautaire. Il constate que les critères sociaux sont bien définis dans le tarif « réduit + » permettant une meilleure accessibilité des publics modestes à la culture. Plutôt que bénéficiaires des minimas sociaux, il préférerait indiquer bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA).

2 – RAPPORT DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président présente un rapport des décisions adoptées par le Bureau communautaire, en vertu des délégations accordées par délibération du Conseil communautaire.

Le Bureau communautaire s'est réuni le 28 mai et le 16 juin 2021 et a délibéré sur les points suivants :

- Déchets verts : approbation de l'expérimentation engagée avec le SYVEDAC pendant une année pour un service de broyage des déchets verts. Le SYVEDAC et Cœur de Nacre participent à hauteur d'un forfait de 70 € TTC par prestation de broyage à domicile avec une répartition respective de 70% et 30% (soit 49 € pour le SYVEDAC et 21 € pour Cœur de Nacre). La prestation est effectuée par tous les prestataires intéressés, dans le cadre de conventions tripartites.

Un webinaire « Jardin pauvre en déchets » a été organisé le 17 juin pour les élus et services municipaux.

Une animation théorique et pratique a été proposée aux usagers du territoire le 3 juillet pilotée par l'association « Vert le jardin » et avec la participation des « Jardins de la Douvette ».

- Pacte de gouvernance : par délibération du 18 novembre 2020, le Conseil communautaire avait envisagé l'élaboration d'un pacte de gouvernance, possibilité introduite par la loi « Engagement et proximité ». Toutefois, le règlement intérieur du Conseil communautaire déjà adopté apporte des garanties solides en matière de gouvernance et de concertation avec les Communes membres.

Le Bureau propose néanmoins de préciser les modalités de gouvernance à l'occasion du tout nouveau transfert de compétence, à l'instar de la compétence urbanisme.

3 – MOBILITES

3.1 Schéma directeur des mobilités actives Cœur de Nacre

Monsieur le Président donne la parole à Thomas DUPONT-FEDERICI, Vice-Président en charge de la politique environnementale et des mobilités.

Cœur de Nacre a lancé l'élaboration d'un schéma directeur des mobilités actives en juillet 2020. Au terme d'un an de travail avec les élus, les habitants, les associations, les territoires voisins, les services du Département du Calvados et de la Région Normandie, coordonné par le bureau d'études CODRA, un projet de schéma a été établi.

Ce projet est décomposé en trois phases :

- La phase diagnostic / état des lieux du territoire au regard du réseau d'itinéraires doux existants et des besoins identifiés à travers plusieurs consultations publiques (enquête écomobilité et ateliers participatifs).
- Fort du diagnostic et de l'ambition retenue pour développer les modes actifs sur Cœur de Nacre, la 2^{ème} phase avait pour objectif d'identifier le réseau cyclable à l'horizon 2030. Quelles liaisons développer et quels itinéraires emprunter ? Plusieurs scénarios ont été étudiés. Une deuxième série d'ateliers participatifs a été organisée en janvier/février 2021. A l'issue de cette phase, une carte des liaisons structurantes et secondaires a été définie.
- La phase 3 a permis de valider les itinéraires retenus pour chaque liaison identifiée au sein de fiches opérationnelles en détaillant le type d'aménagement requis, l'estimation financière, la maîtrise d'ouvrage de chaque tronçon. Cette phase comprend également un programme pluriannuel classant la réalisation des itinéraires par priorité.

Le projet de schéma directeur des mobilités actives est présenté par Pablo CARRERAS, représentant le bureau d'études CODRA. L'investissement global s'élève à environ 6,5 millions d'euros pour 34 km de voies cyclables à créer. Des subventions publiques substantielles doivent pouvoir être mobilisées pour accompagner ce projet.

M. SAGET demande si ce chiffrage tient compte d'une actualisation des prix à moyen et long terme.

M. LEFORT répond qu'il s'agit des prix actuels. Les acquisitions foncières ne sont pas incluses. Toutefois, des subventions publiques substantielles doivent pouvoir être mobilisées pour accompagner ce projet, jusqu'à 80%.

M. PAILLETTE considère qu'au-delà des trajets de loisirs ou touristiques, l'enjeu est d'encourager durablement les mobilités douces pour se rendre au travail.

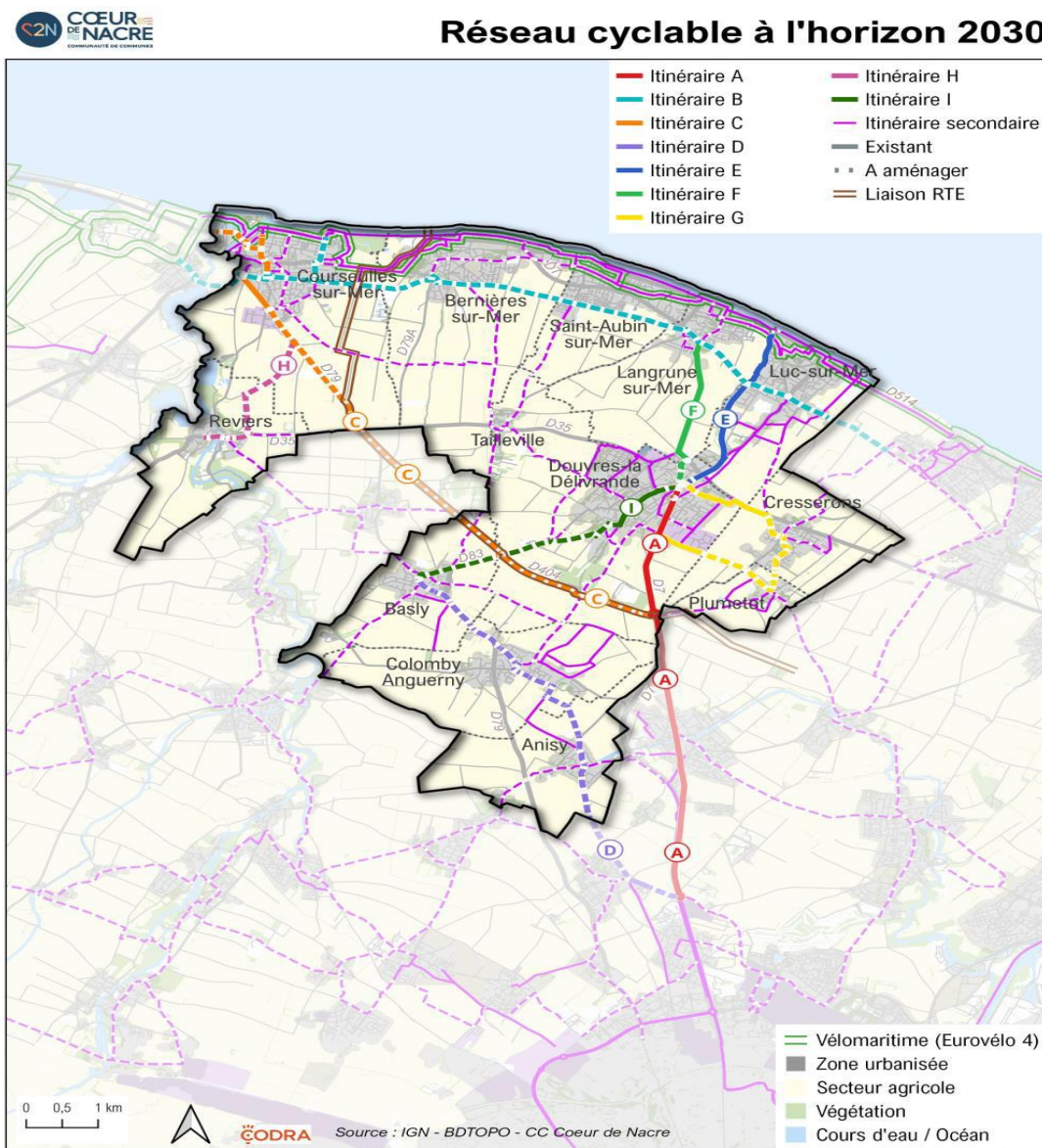
Au terme des échanges, MM LEFORT ET DUPONT-FEDERICI remercient Pablo CARRERAS et l'équipe du bureau d'études CODRA pour la qualité du travail accompli.

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE le schéma directeur des mobilités actives du territoire de Cœur de Nacre, tel que présenté

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Carte des itinéraires structurants du schéma directeur :



4 – ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES

4.1 Contrat régional de territoire : avenant de prolongation 2022

Cœur de Nacre a signé un contrat de territoire avec la Région Normandie pour la période 2017-2021.

La Région Normandie a décidé une prolongation des contrats d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2022 pour permettre :

- une révision « relance » négociable en 2021
- pour une mise en œuvre au plus tard fin 2022
- la préparation en 2022 de la prochaine contractualisation pour un démarrage début 2023

A l'issue du recensement effectué auprès des Communes éligibles, la Région a accepté d'intégrer les projets suivants dans le cadre de l'avenant :

- mise en œuvre du schéma de mobilités Cœur de Nacre (Tranche 1) : RD 404
- aménagement voie cyclable promenade Thomas à Douvres-la-Délivrande
- aménagement et mise aux normes de la piscine de Courseulles-sur-mer
- construction d'un court de tennis couvert en partenariat avec la Fédération française de tennis : Douvres-la-Délivrande

→ **Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

- APPROUVE l'avenant de prolongation 2022 du contrat régional de territoire.

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

4.2 Fonds de concours aux Communes

Monsieur le Président donne la parole à Anne-Marie PHILIPPEAUX, Vice-Présidente en charge des finances.

Conformément au règlement adopté par délibération du Conseil communautaire, les fonds de concours peuvent être versés par la Communauté de Communes pour la réalisation ou l'aménagement d'équipements par ses Communes membres.

L'objectif est de cibler l'aide financière en faveur des projets structurants, présentant un intérêt intercommunal manifeste ou conforme aux orientations fixées dans le projet de territoire de Cœur de Nacre.

Le fonds de concours peut atteindre 25 % du coût du projet plafonné à 200 000 € HT, soit une subvention maximale de 50 000 €.

Il est rappelé que l'enveloppe des fonds de concours est définie chaque année dans le cadre du budget communautaire, en fonction des priorités de la collectivité et de ses capacités d'investissement.

Les demandes formulées par les Communes ont été étudiées en commission des finances, ainsi qu'en bureau communautaire. La synthèse des projets est présentée.

→ **Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

- APPROUVE l'attribution des fonds de concours suivants :

Colomby-Anguerny : audits énergétiques préalables aux travaux de rénovation de la Grange aux dîmes et de la salle du Colombier. 25% du coût de chaque audit plafonné à 5 000 € HT.

Bernières-sur-mer : aménagement de 2 terrains de padel : 26 065 €

Langrune-sur-mer : réhabilitation du bâtiment à vocation associative Parc des Chasses : 48 317 €

Saint-Aubin-sur-mer : rénovation énergétique du gymnase : 21 206 €

Basly : travaux d'aménagement rue du bac du port (au titre de la solidarité territoriale) 25 000 €

Total : 120 588 €

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

M. DUPONT-FEDERICI précise que le padel est un sport de raquette entre le tennis et le squash (à ne pas confondre avec le paddle sur l'eau) facile à pratiquer. Très populaire en Espagne, il se développe beaucoup en France. Il s'agit d'une nouvelle offre sportive conviviale et familiale. Les habitants et les associations de l'ensemble des Communes de Cœur de Nacre auront accès à cet équipement.

5 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

5.1 Pépinière d'entreprises « Le Transfo » : aménagement du « Plateau » : marchés publics de travaux

Monsieur le Président donne la parole à Patrick LERMINE, Vice-Président en charge du développement économique.

La Communauté de Communes Cœur de Nacre est propriétaire et gestionnaire de la pépinière d'entreprises *Le Transfo* située 5 rue Philippe LEBON à Douvres-la-Délivrande, qui accueille de jeunes activités économiques en développement. Le site est également composé d'un espace de bureaux appelé « Plateau ».

Cœur de Nacre a décidé la réalisation de travaux d'aménagement au *Plateau* afin de répondre aux demandes croissantes en petites surfaces de bureaux. Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à la société *CGF Entreprises*.

Le Plateau dispose actuellement d'un espace de 95 m² non utilisé et de 3 bureaux. La reconfiguration va permettre de créer de nouvelles surfaces de bureaux d'une vingtaine de m² chacun, ainsi qu'un espace de coworking avec le développement de services communs pour les entreprises (reprographie, téléphonie, fibre optique, cafétéria, accueil, etc.). Ces services auront l'avantage d'être mutualisés avec la pépinière d'entreprises.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à environ 90 000 € HT. Une subvention de l'Etat au taux de 40 % a été obtenue au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR). Cet investissement facilitera également la mise en location des espaces auprès des entreprises.

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Président à sélectionner les entreprises chargées de réaliser les travaux après avis de la commission d'appel d'offres.

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

5.2 Parc d'activités économiques Cœur de Nacre : convention avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN)

Dans le cadre de la convention avec la Région Normandie pour la période 2017-2021, l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) cofinance et assure la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations de résorption de friches, à la demande et au bénéfice des collectivités locales et de leurs établissements publics.

A ce titre, la Communauté de Communes Cœur de Nacre a mobilisé le fonds friches pour réaliser les études préalables à la démolition d'un bâtiment situé dans la zone d'activités de la Fossette, rue Jean Perrin à Douvres-la-Délivrande.

Il s'agit en effet de créer la liaison entre la zone d'activités actuelle à l'intersection des rues Jean Perrin et Alfred Kastler à Douvres-la-Délivrande et le futur parc d'activités de Cœur de Nacre.

Les études préalables à la démolition étant achevées, l'Etablissement Public Foncier de Normandie propose aujourd'hui une nouvelle convention afin de réaliser la phase travaux.

L'enveloppe maximale allouée pour les travaux de démolition et de désamiantage s'élève à 100 000 € HT soit 120 000 € TTC.

Le financement de l'intervention est réparti de la façon suivante :

- 35 % du montant HT à la charge de la Région Normandie,
- 45 % du montant HT à la charge de l'EPF Normandie,
- 20 % du montant HT à la charge de La Communauté de Communes Cœur de Nacre.

Le projet de convention est présenté.

→ **Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec l'EPFN, dans le cadre du projet d'aménagement du parc d'activités économiques de Cœur de nacre à Douvres-la-Délivrande, telle qu'annexée à la présente délibération.

6 – POLITIQUE SPORTIVE ET CULTURELLE

6.1 Centre aquatique Aquanacre : rapport d'activité 2020

La Communauté de Communes Cœur de Nacre a confié à la société RECREA l'exploitation du centre aquatique *Aquanacre*, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public signé le 23 décembre 2016.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1411-3, le délégataire doit remettre à la collectivité chaque année avant le 1^{er} juin un rapport permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

En 2020, la crise sanitaire du Covid-19 a entraîné la fermeture du centre aquatique du 15 mars au 22 juin puis de nouveau à partir du 17 octobre.

Un avenant a été signé avec la collectivité pour tenir des conséquences financières de cette crise pour la période de mars à août 2020 fixant une indemnité compensatrice d'un montant de 75 055 €.

Monsieur le Président donne la parole à Nicolas DUVAL, Directeur d'Aquanacre afin de présenter les faits marquants de l'exercice 2020.

Le rapport présente notamment les résultats suivants en 2020 :

- 68 933 entrées (164 265 N-1), 6 458 des groupes scolaires (15 087 N-1) et 3 579 entrées des 3 clubs C2N, *D-Day Diving* et *Nacre Triathlon* pour 1 178 heures (7 101 N-1).
- 63% des baigneurs et 59% des usagers sport-bien-être habitent les Communes de Cœur de Nacre
- Fréquentation collectifs : groupes : - 63%, associations (ERET, RAM Cœur de Nacre, FOA, IMAPAC) - 51 %
- Fréquentation des activités sportives (Fitness, Aquafitness): - 51%
- Fréquentation des activités nautiques (Stages, école) : - 49%

Finances :

- Le chiffre d'affaires réalisé est de 573 713 € HT (1 151 552 € N-1).
- Résultat net : - 35 201 €

En 2021, l'établissement a ré ouvert ses portes en mai selon le calendrier suivant :

- 10 mai : reprise des scolaires du cycle 3 (CM) pour 8 séances afin de valider leur Savoir Nager avant l'entrée au collège
- 19 mai : reprises des 200 enfants de l'académie « savoir nager » et des adhérents mineurs du club C2N.
- 9 juin. : réouverture du centre aquatique au public (espace forme, loisirs et natation) avec jauge réduite et mesures sanitaires

M. PAILLETTE souhaite qu'un bilan de fonctionnement complet de la chaufferie bois soit fait pour mesurer sa réelle plus-value.

Mme ROOS insiste sur la priorité à accorder à l'apprentissage de la natation pour les scolaires.

M. LEFORT rappelle que le contrat de délégation de service public avec RECREA a été prolongé d'un an jusqu'en 2022, pour tenir compte de la crise sanitaire. Le projet de toboggan a dû être remanié par l'architecte après un 1^{er} appel d'offres infructueux. Les travaux devraient démarrer d'ici la fin de l'année.

M. DUVAL se félicite du bon redémarrage d'Aquanacre depuis la réouverture en mai. Le public est au rendez-vous.

→ **Le Conseil communautaire,**

- PREND ACTE du rapport d'activité du centre aquatique Aquanacre au titre de l'année 2020, tel que présenté et annexé.

6.2 Actions culturelles C³ Le Cube et lecture publique : partenariat avec le Département et la DRAC

Monsieur le Président indique que la compétence culturelle de la Communauté de Communes concerne l'enseignement musical et de la gestion du Centre culturel C³ Le Cube.

C³ Le Cube regroupe l'école de musique intercommunale La Croch'Coœur, une salle de spectacles portant une saison de spectacles professionnels et un programme d'actions culturelles que la Communauté de Communes souhaite voir rayonner sur le territoire.

Dans ce cadre, un contrat de développement culturel a été signé avec le Département du Calvados pour la période 2019-2022, après une année de préfiguration et un diagnostic de territoire.

Chaque année, une demande de subvention doit être déposée au Département afin de solliciter une aide de 25 000 €, au titre de la saison de spectacles.

Parallèlement, souhaitant favoriser l'enfance et la jeunesse dans ses axes de développement, la Communauté de Communes a sollicité la Direction Régionale de l'Action Culturelle (DRAC) afin d'élaborer un Contrat Culture Territoire Enfance Jeunesse (CTEJ). Une subvention de 5 000 € avait été accordée pour la saison 2019-2020.

Depuis janvier 2021, une médiatrice culturelle en spectacle vivant et musique a rejoint l'équipe de C³ Le Cube afin, notamment, de concevoir et mettre en œuvre le volet enfance jeunesse de l'action culturelle communautaire.

De surcroît, la Communauté de Communes souhaite aujourd'hui s'engager dans le domaine de la lecture publique. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage va être lancée pour élaborer un Projet Culturel Scientifique Educatif et Social mutualisé (PCSES). Cette démarche constitue en effet un préalable indispensable en vue de l'aménagement de médiathèques sur le territoire.

En accord avec les services de la DRAC Normandie, Cœur de Nacre envisage une préfiguration d'un an qui liera Contrat Culture Territoire Enfance Jeunesse (CTEJ) et Contrat de Territoire Lecture (CTL). L'objectif est ainsi de construire à partir de 2022 une convention triennale commune entre le Département, la DRAC et la collectivité.

Ainsi, un dossier de demande de subventions à destination de la DRAC, pour la saison 2021-2022 intègre :

- les actions liées au CTEJ en préfiguration (Programme d'Education Artistique et Culturelle pour les scolaires, actions enfance et jeunesse s'appuyant sur le projet de territoire « Traversées »),
- l'aide à l'emploi de médiatrice culturelle,
- le financement de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un PCSES et la stratégie de lecture publique. La somme sollicitée s'élève à 20 000 €.

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE le partenariat avec l'Etat (DRAC) et le Conseil départemental au titre des actions du Centre culturel C³ le Cube et en faveur du développement d'un réseau de lecture publique sur le territoire.

- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le soutien financier de l'Etat et du Conseil départemental, au taux le plus élevé et de signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

7 – ENVIRONNEMENT

7.1 Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage : organisation et gestion des déchèteries

Dans le cadre de sa stratégie de prévention des déchets et de maîtrise des coûts, la Communauté de Communes souhaite conduire une étude sur l'organisation et la gestion des déchèteries du territoire.

La gestion des trois déchèteries du territoire situées à Luc-sur-mer, Saint-Aubin-sur-mer et Courseulles-sur-mer est actuellement confiée à la société VEOLIA, au titre d'un marché de prestations de services jusqu'au 31 décembre 2022.

Les objectifs de la collectivité sont notamment :

- Une meilleure maîtrise et l'optimisation des coûts de fonctionnement,
- L'amélioration de la prise en charge des professionnels et des administrations,
- Une réflexion sur une gestion différenciée du « bas » et du « haut » de quai.

C'est pourquoi, Cœur de Nacre doit sélectionner un assistant à maîtrise d'ouvrage pour conduire cette étude.

Cette étude se déroulera en 4 étapes :

- Etat des lieux / diagnostic,
- Accompagnement à la définition des enjeux et objectifs,
- Propositions de scénarios d'évolution et des modes de gestion
- Préparation d'un cahier des charges en vue du renouvellement du marché de prestations de service.

M. PAILLETTE demande si un autre mode de gestion pour les déchèteries sera étudié.

M. LEFORT répond que l'étude des modes de gestion fait partie de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. L'opportunité d'une régie sera ainsi analysée. Cela semble plus pertinent pour le « haut de quai » c'est-à-dire l'accueil et le gardiennage que pour le « bas de quai » (gestion des bennes et traitement des déchets).

→ **Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

- **APPROUVE la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'organisation et la gestion des déchèteries.**

- **AUTORISE Monsieur le Président à sélectionner le bureau d'études mieux disant après avis de la commission d'appel d'offres et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la délibération.**

7.2 Prévention des inondations à Anisy, Cresserons, Plumetot : avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Un marché de maîtrise d'œuvre pour la gestion des ruissellements sur les bassins versants de Plumetot, Cresserons et Anisy a été attribué à la SARL ALISE Environnement. Le forfait provisoire de rémunération d'un montant de 24 750,00 € H.T. proposé par le bureau d'études, hors les missions complémentaires dossiers loi sur l'eau (DLSE) et de déclaration d'intérêt général (DIG), a été accepté le 22 décembre 2017 par la Communauté de Communes.

La société a proposé un taux de rémunération de 4,5 % sur la base d'une enveloppe financière prévisionnelle affectée à l'ensemble des travaux par le maître d'ouvrage de 550 000 € HT.

Scission du marché initial en deux

La Communauté de Communes a décidé d'une scission du marché initial en deux marchés de travaux pour le bassin versant d'Anisy d'une part et de Cresserons/ Plumetot d'autre part. Cette évolution modifie les conditions du marché de maîtrise d'œuvre pour un montant supplémentaire de 5 950 € HT.

Prolongation du délai d'exécution du marché

La durée du marché initial fixée à 13 mois doit être régularisée et prolongée, compte tenu des difficultés administratives et techniques rencontrées. Il est donc proposé de prolonger la durée d'exécution du marché jusqu'au 30 juin 2023.

Elaboration des dossiers loi sur l'eau

Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) du marché prévoyait en mission complémentaire l'élaboration de dossiers au titre de la loi sur l'eau. Cette prestation n'avait pas fait l'objet d'une offre chiffrée par la société Alise Environnement. Le montant proposé s'élève donc à 13 000 € HT.

→ **Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

- **APPROUVE l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études ALISE Environnement tel que présenté, ainsi que l'élaboration des dossiers « Loi sur l'eau ».**

- **AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la délibération.**

8 – INFORMATIONS DIVERSES

Prochains Conseils communautaires :

Mardi 13 juillet à 18h30 à Cresserons

Mercredi 29 septembre à 18h30 à Langrune-sur-mer

Mercredi 17 novembre à 18h30 à Colomby-Anguerny

Lundi 13 décembre à 18h30 à Anisy

Extension des consignes de tri : intervention des ambassadeurs du tri du SYVEDAC :

Le SYVEDAC va rencontrer les usagers en porte-à-porte pour expliquer les nouvelles consignes de tri et faciliter la compréhension des bons gestes.

Semaine 34 (23 au 26 août) à Langrune-sur-mer et Luc-sur-mer

Semaine 35 (30 au 2 septembre) à Courseulles-sur-mer et Saint-Aubin-sur-mer

Ce porte-à-porte se déroulera :

- Du lundi au jeudi de 10h00 à 19h00.
- Habitat individuel et collectif.
- Des suivis de collecte (sélectif) seront effectués.

Les agents du SYVEDAC se déplaceront dans les Communes concernées afin d'y afficher les dates de passage et échanger avec les agents de Mairie sur cette opération.

La séance est levée à 20h40.

Le Président,



Thierry LEFORT

La secrétaire de séance



Elise MACKOWIAK